

# Fiche incidents sociaux

## RIO TAGUS

### 1. Auteur et lieu du signalement de l'incident

<b>Port et Etat du signalement :</b>	SETE (France)
<b>Auteur du signalement :</b> (foyer, syndicat, inspecteur travail maritime, ONG, ...)	LES AMIS DES MARINS seamen's club
<b>Fonction :</b>	
<b>Coordonnées :</b>	10bis rue Villaret-Joyeuse à SETE (34200)
<b>Date du signalement</b>	23 mars 2011

### 2. Identité du navire

<b>Nom du navire</b>	RIO TAGUS
<b>Age du navire</b>	Construit en 1979, il a 32 ans
<b>7-digit IMO n°:</b>	7435149
<b>Pavillon du navire – Registre d'immatriculation</b>	En décembre 2009, immatriculé à St Vincent Grenadines En septembre 2004 immatriculé aux COMORES sous le nom de NADEZHDA
<b>Précédents pavillons et registres</b>	En avril 1994 immatriculé à MALTE
<b>Société de classification</b>	Naval Classification Bureau au PANAMA
<b>Parcours desservi</b>	DAMIETTE (Egypte) _ SETE
<b>Type de navire</b>	Cargo
<b>Tonnage brut</b>	1730 UMS
<b>Observations :</b>	

### 3. Acteurs du transport

<b>Compagnie maritime</b>	
<b>Agent au port</b> (coordonnées)	SEA INVEST à SETE
<b>Propriétaire du navire</b> (nationalité, coordonnées)	ZULWORD SHIPPING Inc C/o PRAMS WATER SHIPPING 16155 sw 117 <sup>th</sup> Av. MIAMI FL. 33177 USA
<b>Affréteur du navire</b> (nationalité, coordonnées)	
<b>Assureur</b>	
<b>Financier du navire</b> (hypothèque)	

## Fiche incidents sociaux

Autres créanciers	
<b>Propriétaire(s) de la cargaison</b> (nationalité, coordonnées)	AGRIUM Belgique 36 avenue Louise à BRUXELLES
Nature de la cargaison	1700 tonnes d'urée
<b>Observations :</b>	Marchandise partiellement avariée lors du voyage

### 4. Caractéristiques de l'équipage

<b>Nombre de marins embarqués</b> / portés sur le rôle d'équipage	Douze à l'arrivée puis onze, le chef mécanicien, débarqué en fin de contrat, n'ayant pas été remplacé.
<b>Composition du bord</b>	
<b>Nationalités</b>	2 Ukrainiens 1 Egyptien 8 Ghanéens
Lieu d'engagement de l'équipage et éventuellement <b>loi et juridiction compétentes</b> en vertu de leur engagement ?	Agences locales de recrutement Salaires hors accords ITF , soit par mois : -capitaine : ignoré (arrivé en relève le 21 nov. 2010) -ch.mate : 2750 \$ -master : 1000 \$ -2 <sup>nd</sup> eng : 2000 \$ -3 <sup>rd</sup> eng : 900 \$ -bosum : 1205 \$ -A/B : 500 \$ -O/S : 350 \$ -électr ; 800 \$ -oiler : 400 \$ -cook : 550 \$
<b>Observations :</b>	On remarquera les salaires bien inférieurs des 7 derniers, tous noirs (Ghana).

### 5. Etat du navire

<b>Etat des réserves d'eau et de nourriture à bord</b>	L'eau et la nourriture ont été assurés par le « crew manager » jusqu'à fin décembre 2010.
<b>Le navire a-t-il fait l'objet de contrôle sécurité MoU</b> (date) :	Un contrôle initial le 1 <sup>er</sup> novembre 2010 Cinq contrôles ultérieurs courant novembre
Le navire a-t-il déjà été détenu ou saisi ? Les certificats sont-ils à jour ?	-en novembre 1999 à RIJEKA -en février 2009 à GIBRALTAR
<b>Autres antécédents sociaux et techniques du navire</b>	

## Fiche incidents sociaux

<p><b>Ports de signalement</b> des antécédents sociaux et techniques du navire (coordonnées d'une institution ou personne ayant assisté les marins dans le règlement du différent).</p>	<p>-ITF délègue sur place son inspecteur qui juge sans valeur le bateau et par suite inappropriée une saisie</p> <p>-le seamen's club de SETE prend en charge l'équipage sur tous les plans :nourriture, soutien moral, liaison avec les familles, médical etc..</p> <p>-reconnaisants, les marins repeignent le foyer intérieurement et extérieurement.</p>
<p><b>Observations :</b></p>	<p>Le seamen's club a pu obtenir les soutiens financiers suivants pour chacun des marins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-30€ de la mission suisse de la mer à MARSEILLE</li> <li>-300 € avance consentie par le seamens' club de MARSEILLE</li> <li>-320 € provenant d'une vente publique de tableaux offerts par des peintres sétois</li> <li>-400 € de l'AGISM</li> <li>-50 € d'une association sétoise d'aide aux marins</li> <li>-300 € de l'OFII</li> <li>- de 50 à 1500 € offerts par le chargeur AGRIMUM (lui-même désolé de l'incident), selon le montant des arriérés.</li> </ul>

### 6. Nature et origine de l'incident

<p><b>Problème de rémunération</b></p>	<p>Les salaires n'ont plus été payés depuis le 1er septembre 2010 (sauf pour le capitaine recruté ultérieurement)</p>
<p><b>Problème de discrimination à bord ?</b></p>	<p>Discrimination salariale selon le pays d'origine (pour les Ghanéens)</p>
<p><b>Problème d'approvisionnement en eau et en nourriture ?</b></p>	<p>A partir de la fin de l'année 2010, le seamen's club a dû assurer la nourriture à bord avec le concours de la Sté St Vincent de Paul</p>
<p><b>Problème touchant d'autres conditions de travail ?</b> (notamment la santé des marins)</p>	<p>Le seamen's club a dû s'occuper de problèmes de santé d'au moins 2 marins</p>
<p><b>Abandon de marins ?</b></p>	<p>oui</p>
<p><b>Abandon de navire ?</b></p>	<p>Oui bien que le « crew manager » se soit refusé à le déclarer</p>
<p><b>Date(s) du début et de la fin de l'abandon ?</b></p>	<p>Fin de l'année 2010</p>
<p><b>Circonstances de l'abandon :</b>  (détention du navire ; saisie du navire ; état du navire (épave ?) ; non-paiement des salaires, absence de nourriture, de carburant ; disparition ou faillite de l'employeur ; changement de propriétaire du navire ; navire en réparation)</p>	<p>A son arrivée le 30 octobre 2010, une voie d'eau est constatée dans la salle des machines au point que les marins mettent sac à terre.</p> <p>Une visite de contrôle effectuée le lendemain révèle des problèmes de structure si bien qu'une mesure de « rétention » est prise le 1er novembre.</p> <p>Le capitaine et le chef mécanicien quittent le bord leurs contrats terminés ; Un nouveau capitaine (Ukrainien) arrive le 21 novembre ; le chef mécanicien n'est pas remplacé.</p>

## Fiche incidents sociaux

<b>Historique des évènements ayant abouti à l'abandon</b>	<p>Le « crew manager » vient à SETE depuis MIAMI et prétend ne payer qu'un demi-mois de salaires, ce que l'équipage refuse.</p> <p>L'équipage n'est plus payé ; au 31 janvier 2011, il lui sera dû : 38 070 \$</p> <p>L'armateur cherche à vendre son bateau ; un candidat égyptien se manifeste ; on ignore s'il a donné suite.</p> <p>En toute hypothèse, le bateau ne pourra quitter le port que pour gagner un chantier de réparation aux conditions prévues par le « Mémoire de Paris » et bien précisées par le Centre de Sécurité de SETE qui veille à son application.</p>
<b>Observations :</b>	

### 7. Actions engagées (sociales, syndicales, juridiques)

<b>Nature des actions engagées par l'équipage ou en son nom :</b>	
-) actions juridiques engagées ?	<p>ITF a estimé que la valeur du bateau (même destiné à la casse) était nulle et dès lors que les frais d'une saisie auraient été inutilement engagés</p> <p>C'est le seamen's club de SETE qui ,avec le concours d'associations diverses et les bonnes volontés sétoises, a assuré la survie ( sur tous les plans) des marins</p> <p>Effectuée par le seamen's club</p>
-) actions syndicales ?	
-) actions engagées pour assurer la subsistance des marins ?	
-) actions engagées pour assurer la santé des marins ?	
-) actions de solidarités ?	
-) coordination entre les acteurs mobilisés ?	
Institutions et personnes impliquées dans le suivi des actions (avec coordonnées) Coût estimé des interventions de soutien à l'équipage (y compris soins médicaux, subsistance, frais d'avocats)	
Le navire est-il en situation de <b>détention</b> ? (coordonnées de l'autorité compétente - durée)	<p>oui</p> <p>Centre de Sécurité des Navires 12 quai François Maillol SETE 34200</p>
Le navire fait-il l'objet d'une <b>saisie</b> ? Durée de la procédure ?	<p>Trois saisies effectuées :</p> <p>-par l'agent qui a payé les frais de pompage du bateau sans être remboursé par l'armateur ;</p>

## Fiche incidents sociaux

	-par le chargeur dont la cargaison a été partiellement avariée ; -par le « crew manager » qui prétend ne pas avoir été remboursé par l'armateur.
Montant de la vente du navire et répartition du produit de la vente entre les créanciers Nature et montant des créances invoquées <b>Sort du navire (casse, commerce)</b>	Salaires dûs au 31 janvier 2011 : 38 070 \$
<b>Observations :</b>	

### 8. Situation de l'équipage à l'issue de l'incident

<b>Rapatriement de l'équipage</b>	
Organisation du rapatriement :	O F I I
Date :	-le 15 février 2011 pour 7 Ghanéens, le 8 <sup>e</sup> a disparu -le 21 février 2011 pour 1 Ukrainien -le 9 mars 2011 pour l'Egyptien
Financement :	Le Capitaine a refusé d'être rapatrié et est demeuré seul à bord  Etat Français
Coût :	ignoré
<b>Paiement des salaires</b>	
Date :	
Montants perçus :	
Pourcentage de la créance réclamée :	
<b>Durée pour retrouver un embarquement</b>	le Ch. Mate EGYPTIEN et 2 ghanéens ont rapidement trouvé un nouvel engagement.
<b>Observations sur le suivi des marins après rapatriement</b>	Tous les marins ont tenu à appeler le seamen's club, dès leur arrivée pour le remercier.
<b>Coordonnées</b> des personnes susceptibles de garder contact avec les marins	Hélène SCHEFFER, présidente des « Amis des Marins » 10 bis rue Villaret-Joyeuse à SETE 34200
<b>Observations :</b>	